

Fondation pour les sciences sociales
Appel à contributions pour le programme de recherche 2013-2014

Ville et logement
Dynamiques des inégalités spatiales et politiques publiques

La ville mêle de façon paradoxale l'urbanité et la ségrégation, l'ouverture et l'entre-soi. De multiples dynamiques la travaillent : loi du marché foncier, tendances à la spécialisation des quartiers, réseaux de solidarité, effets de voisinage, agrégation des préférences et des évitements individuels, retombées asymétriques de la mixité sociale, décohabitation croissante des individus, effets durables des politiques anciennes d'équipement, comportements de stigmatisation et de discrimination, mais aussi mobilité résidentielle liée au cycle de vie... Un premier objectif de l'appel à propositions est de mieux saisir l'effet de ces mécanismes sur la formation et l'évolution des inégalités spatiales.

Face à ces inégalités, l'action publique a multiplié les programmes : logement social, rénovation urbaine, réseaux de transports, politique de maintien à domicile, coopération intercommunale, zones d'éducation prioritaire, zones franches urbaines, droit au logement opposable, projets de péréquation territoriale, traitement territorial des inégalités ethniques... Mais tout cela avec quelle cohérence et quel succès ? Par quelles méthodes évaluer ces politiques ? Et d'abord, comment les qualifier ? Sont-elles en prise avec la dynamique complexe des inégalités ?

À quoi s'ajoutent deux questions : dans quelle mesure les méthodes d'action utilisées en France pourraient-elles s'inspirer des expériences étrangères, et en quoi la crise économique actuelle modifie-t-elle la donne ?

La Fondation pour les sciences sociales met en place **douze bourses d'appui de 2500 euros chacune** pour les auteurs d'un article inédit dans ce domaine de recherche.

Toutes les sciences sociales sont *a priori* concernées : économie, sociologie, histoire, géographie, études urbaines, science politique, droit, philosophie politique...

Les bourses s'adressent aux chercheurs ou enseignants-chercheurs en début ou milieu de carrière. **Sont éligibles** les personnes de toute nationalité et tout statut, rattachées à des institutions de recherche françaises (même si elles exercent à l'étranger), ayant **moins de 50 ans** (nées après le 30 septembre 1963) et titulaires d'une **thèse soutenue avant le 30 septembre 2011**.

Nourries de données, menées selon des méthodes innovantes, les contributions devront être publiables dans des revues scientifiques. Parallèlement, une version destinée à un plus large public sera présentée à **l'automne 2014 lors de la « Journée des sciences sociales »**, avec l'appui éditorial de la Fondation. L'événement sera précédé de plusieurs réunions, où les lauréats seront invités à discuter leur projet d'article et à se former à la prise de parole.

Les candidats sont invités à remplir le dossier joint et à le soumettre par courrier électronique à l'adresse heran@fondation-sciences-sociales.org avant le **30 septembre 2013 à minuit**. La sélection des douze lauréats sera effectuée courant octobre par la direction scientifique et le conseil scientifique de la Fondation.

*

* *

Créée en 2011 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation pour les sciences sociales (FSS) se donne pour objectif de soutenir le développement de la recherche et du débat en sciences sociales.

Son directeur scientifique est François Héran, directeur de recherches à l'INED.

Il est entouré d'un comité scientifique composé de :

- *Françoise Benhamou, professeur d'économie, membre du collège de l'ARCEP*
- *Monika Queisser, directrice de la division Politiques sociales de l'OCDE*
- *Hélène Ruiz Fabri, directrice de l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)*
- *René Sève, président de l'Association française de philosophie du droit*
- *Florence Weber, directrice du département de Sciences sociales de l'École normale supérieure*
- *Michel Wieviorka, administrateur de la Fondation Maison des sciences de l'homme*

Financée sur fonds privés, la FSS est administrée par un comité exécutif qui se charge de collecter les fonds et de les gérer. Ce comité n'intervient pas dans les orientations de recherche de la Fondation, qui relèvent de la direction scientifique, appuyée par le comité scientifique.